

J'aimerais/nous aimerions soutenir activement le travail de ChristNet.

- Je deviens membre de l'Association de soutien.
- > Cotisation: Salarié-e-s CHF 50.—
 Non salarié-e-s CHF 20.—
- Nous devenons membre collectif de l'Association de soutien.
- > Cotisation au moins: CHF 100.—
- J'aimerais faire un don; envoyez-moi un bulletin de versement.
- J'aimerais soutenir ChristNet sur une base mensuelle.
- Je désire recevoir les renseignements suivants: _____

Organisation: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

CP, lieu: _____

E-mail: _____

Tél.: _____

Par ma signature, j'exprime mon accord avec la Vision de ChristNet (voir page précédente; notre base de foi est actuellement en reformulation).

Lieu, date:

Signature:

A retourner à:

Association de soutien ChristNet, Walter Tanner, Gstaldenstrasse 11,
8810 Horgen.

Informations:

Samuel Ninck-Lehmann, coordinateur, info@christnet.ch, 022 525 65 14.

PKK: 30-723995-2, IBAN CH61 0900 0000 3072 3995 2.

Devenir membre de l'Association de soutien ChristNet

Article 2 : But

L'Association de soutien est à but non-lucratif. Elle est chargée des affaires administratives, juridiques et financières de ChristNet et veille à ce que le Forum ChristNet respecte la Vision. Le Forum ChristNet est autonome. Il rend compte de ses activités à l'Association de soutien.

En deuxième lieu, l'Association de soutien ChristNet soutient également - notamment par des dons - des organisations à but non lucratif qui, sur des bases chrétiennes similaires à celles de ChristNet, poursuivent des buts et des activités à caractère social, écologique ou humanitaire et dont certaines bénéficient de l'exonération fiscale.

Article 3 : Membres

La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée générale. La responsabilité sociétaire des membres ne dépasse en aucun cas ce montant.

Est membre celui/celle qui exprime son accord avec la Vision courte et la Confession de foi du Forum ChristNet par sa signature. Les nouveaux membres sont admis par l'Assemblée générale.

Les membres annoncent leur départ par écrit au Bureau. Le départ devient effectif à la fin de l'année en cours.

Le non-paiement de la cotisation jusqu'au 31 mars provoque l'exclusion automatique du membre, effective à partir de cette date.

En cas de violation grave de la Vision courte, l'Assemblée générale peut décider de l'exclusion du membre fautif.

En devenant membre, tu soutiens activement le travail de ChristNet!

Vision courte ChristNet

ChristNet est un forum chrétien visant à apporter une réflexion critique sur des sujets touchant aux domaines du social, de l'économie, de l'environnement, de la culture et du développement. Il s'engage également pour leur mise en pratique.

Les membres de ChristNet confessent le Christ en paroles et en actes. Ils/elles sont prêtEs à remettre en question leur comportement, leur système de valeurs et à évoluer.

ChristNet a pour but de rendre palpable l'amour de Dieu pour les hommes et les femmes du monde entier en prônant une politique basée sur l'amour du prochain.

ChristNet prend position pour les membres défavorisés de la société. En ce sens, il s'engage pour un Etat, une économie et une société qui assurent la protection des plus faibles ; pour un comportement responsable envers l'environnement ; pour des rapports égaux entre le nord et le sud ; et contre la pensée néo-libérale.

ChristNet parvient à ses buts par la sensibilisation et l'information des Eglises et du public, ainsi que par l'engagement politique. Ses participantEs sont appelés à vivre leurs idéaux au quotidien.